



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2022-128 bis**

Publié le 29 mars 2022

SOMMAIRE

MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE ET D'AUDIT DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

Arrêté du 29 mars 2022 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aisne



Arrêté du 29 mars 2022
portant nomination des membres du conseil d'administration de la
Caisse d'Allocations Familiales de l'Aisne

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance
Le ministre des solidarités et de la santé

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7 et D. 231-1 à D. 231-4

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu la décision du Préfet de la région Hauts-de-France de désignation des Personnes Qualifiées en date du 9 mars 2022 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées.

A R R Ê T E

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aisne

1 / En tant que représentants des assurés sociaux

Sur désignation de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)

Titulaires :

Monsieur Claude LEROUX

Madame Laïla M'SAKNI

Suppléants :

Monsieur Pascal DAIMEZ

Madame Céline ZIZEK

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail (CGT)

Titulaires :

Monsieur Franck HAMELIN

Madame Michèle LEGRAND

Suppléants :

Monsieur Alain ARNEFAUX

Madame Sarah VAN TREECK

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière (CGT-FO)

Titulaires :

Monsieur Hervé FOURNES

Madame Céline GENARD

Suppléants :

Monsieur Nacer KALLEL
Monsieur David MALEZIEUX

Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE – CGC)

Titulaire :

Monsieur Abderrazak HRIMA

Suppléant :

Madame Nicole LEROUX

Sur désignation de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)

Titulaire :

Madame Christine HOET

Suppléant :

Monsieur Franck BRIATTE

2 / En tant que représentants des employeurs

Sur désignation du Mouvement des Entreprises DE France (MEDEF)

Titulaires :

Madame Christelle PERNAUT

Monsieur Eric TAINÉ

Suppléants :

Monsieur Jean-Marc NEVEU

Madame Aurore TAINÉ

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Titulaire :

Monsieur Philippe CANIVET

Madame Virginie RUIZ

Suppléant :

Monsieur David BERTRAND

Monsieur Laurent DE CLERCQ

Sur désignation de l'Union des entreprises de Proximité (U2P)

Titulaire :

Monsieur David FERREIRA DA COSTA

Suppléant :

Monsieur Thierry HENNEQUART

3 / En tant que représentants des travailleurs indépendants

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Titulaire :

Monsieur Philippe NASSOY

Suppléant :

Monsieur Francis SONCIN

Sur désignation de l'Union des entreprises de Proximité (U2P)

Titulaire :

Monsieur Dorian DAGNICOURT

Suppléant :

Monsieur Jean-Pierre NUYTTEN

Sur désignation de la Fédération Nationale des Autos-Entrepreneurs (FNAE)

Titulaire :

Suppléant :

Madame Virginie TILLARD

4 / En tant que représentants des associations familiales

Sur désignation de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF)

Titulaires :

Monsieur Thierry CANART

Monsieur Thierry DOLLE

Madame Blandine LEFEVRE

Madame Catherine SAUVAGE

Suppléants :

Madame Josiane COELHO

5 / En tant que personnes qualifiées dans le domaine de l'activité de l'organisme

Madame Catherine DEPARPE

Madame Alexia DIVE

Madame Nadine ELIARD

Monsieur Samir GUERFALI

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prendra effet le 31 mars 2022 et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 29 mars 2022

La Cheffe de l'antenne de Lille de la
Mission Nationale de Contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale



Chantal COURDAIN

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.